

# **Pêche à la senne danoise: les pêcheurs du Bassin se mobilisent pour son interdiction**

Après le Comité Départemental des Pêches Maritimes, c'est au tour de la députée Sophie Panonacle de prendre position contre la pêche à la senne danoise.

*La **senne danoise** est un engin de fond, composé d'une poche en filet en forme d'entonnoir, qui rappelle celle d'un chalut, et de longs câbles rabatteurs attachés à chaque extrémité des ailes du filet opéré par des navires de plus de 24 mètres.*

Une consultation du public est en cours jusqu'au 13 décembre qui porte sur le projet d'arrêté rendant obligatoire la délibération n°2019-B29 du 11 octobre 2019. Cette même délibération portant réglementation de l'usage de la senne danoise et de la senne écossaise dans les eaux du ressort du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine (CRPMEM NA).

**Le projet d'arrêté préfectoral mis en consultation propose de fixer un principe d'interdiction de l'usage de la senne danoise, de la senne écossaise et de sennes manœuvrées par deux bateaux, à l'intérieur des eaux du ressort du CRPMEM NA, tout en prévoyant des dérogations possibles.**

Dans un premier mail adressé à la presse, le comité départemental des Pêches Maritimes affichait ses inquiétudes: « *Il a été constaté qu'après le passage de ce type de matériel, qu'il n'y a plus un poisson de fond et de semi pélagique dans cette zone !!! surtout pour les chalutiers et la petite pêche artisanale, Et cela pendant plusieurs semaines.* »

*« Les eaux du fond du golfe de Gascogne, en particulier dans la bande des 12 milles marin ne peut supporter une telle pression de capture. De plus la cohabitation avec les autres acteurs de la filière est de plus en plus tendue et agressive. »*

Ce mardi c'est la députée du Bassin d'Arcachon, Sophie Panonacle qui a apporté son soutien aux pêcheurs du Bassin d'Arcachon. Elle adresse un courrier au ministre de l'agriculture en ces termes: **« Les grands armements vendéens de plus de 24 mètres qui utilisent ce type de chalut, souhaitent absolument pêcher au large des côtes girondines. Ces engins de pêche rentrent directement en concurrence avec les pratiques de nos pêcheurs artisans du Bassin d' Arcachon qui disposent de bateaux beaucoup plus petits. Je vous informe que je soutiens, sans réserve le projet d'arrêté qui fixe le principe d'interdiction, au large de la Gironde, de l'usage de la senne danoise, de la senne écossaise et de sennes manœuvrées par deux bateaux. »**

**Le projet d'arrêté est consultable sur ce lien:**  
<http://enqueteur.dirm-sa.developpement-durable.gouv.fr/index.php/241469?lang=fr>